

Compte-rendu intersyndical de l'Instance de Concertation Locale du CMS du 26 avril 2018

Étaient présents :

- Pour l'administration: C. Grégoire (CMS/D), D. Levailant (CMS/AC), F. Lalaurette (DIROP/D)
- Pour les représentants du personnel : M.-L. Taconnet-Jacob et Y. Le Chevanton (Solidaires), B. Dumont et P. Philippe (CGT), J. Vidot (FO)

Cette Instance de Concertation s'est tenue en présence de Dirop/D en visio-conférence depuis Toulouse. L'ordre du jour étant lié aux différentes réorganisations prévues dans le cadre d'AP2022, la discussion a donc tourné sur l'avenir du Centre à cette échéance.

Dans ce contexte, Dirop/D a porté à notre connaissance que la décision de maintien d'un Centre de Météorologie Spatiale et d'une division R&D rattachée au CNRM à Lannion avait été actée par la Direction Générale.

- Point CSP :

Il est prévu de garder deux agents dits de "proximité", un à la logistique et l'autre au secrétariat. Le débat sur ce sujet a surtout porté sur le fait que la réorganisation des collègues administratifs s'est faite sans concertation.

- Point R&D:

Confirmation du rattachement de cette division au CNRM après validation des différentes instances avec pour objectif début 2019. Le document de convention de service CMS-R&D rédigé par R&D/C, DR/DA et la direction du CMS est en cours de relecture par TSR/C, et PROD/C pour ensuite relecture à tous les chefs de division et adjoints et enfin pour avis final DIROP/D et CNRM/D. On a appris que lors des entretiens professionnels annuels les situations particulières de deux voire trois personnes actuellement rattachés au service R&D ont été étudiées.

- Point sur les ouvertures de Postes :

CMS/D a rappelé que les postes ouverts lors de la prochaine CAP étaient ceux qui avaient été "gelés" lors de la précédente CAP. Pour les autres postes qui n'ont pas été ouverts, elle considère que ceux-ci s'insèrent dans une réflexion plus générale sur le fonctionnement du CMS à vision 2022.

- Point Pupitrage :

Dirop/D nous a confirmé que la rationalisation du pupitrage via son transfert à Toulouse était **une solution privilégiée** par la Direction Générale. CMS/D et Dirop/D ont confirmé qu'il n'était pas envisageable de mettre en difficulté le service PROD avec un départ anticipé de pupitreurs avant que l'étude de faisabilité technique n'ait rendu ses conclusions.

Donc acte mais Dirop/D nous a rappelé les contraintes liées à AP2002. En effet, si l'étude démontrait que cette rationalisation n'était pas opérante, il faudrait que la Direction Générale trouve 4 ETP à supprimer dans un autre service de Météo-France pour atteindre les objectifs de réduction de 95 ETP/an jusqu'en 2022.

On voit donc bien que le cadre des discussions demeure limité si ce carcan perdure.

Nous avons rappelé que l'impact en terme d'organisation dépasse largement le cadre de ce service. Les agents du CMS en ont d'ailleurs bien conscience et ils nous ont d'ailleurs fait remonter leur incompréhension lors des Assemblées Générales par rapport à cette décision prise sans étude technique préalable.

- Point Réflexion Stratégique sur les activités du CMS 5/10 ans :

Nous avons demandé d'avoir des précisions sur l'effort attendu en terme d'effectifs à l'échéance 2022. Est-on toujours dans le cadre de 39 à 40 agents pour le CMS et de 12 à 13 agents pour R&D? Nous avons rappelé que le CMS a déjà participé grandement à l'effort de réduction des effectifs depuis 10 ans et qu'il nous semblait illusoire de penser, qu'avec une perte d'une dizaine d'agents dans l'effectif cadre du CMS et sans que des missions ou tâches structurantes soient arrêtées, la qualité du travail fourni pouvait être maintenue.

CMS/D nous a annoncé qu'une ébauche de la répartition des postes dans les 3 futurs départements suggérés dans le cadre de la réorganisation du CMS nous serait soumise courant juin.

Nous avons rappelé qu'il serait bon que les organisations syndicales soient régulièrement consultées et informées de l'avancée des dossiers notamment pour des sujets aussi impactant que les réorganisations en cours au CMS (pupitrage, CSP,..) avec des documents permettant une réelle concertation.

Dans ce cadre de réflexion contraint, il nous apparaît d'autant plus urgent d'obtenir une entrevue avec la Direction Générale. Ce qui a été obtenu en date du 08 juin grâce à notre courrier de relance appuyé par la pétition signée par une quarantaine de collègues.